



PUIG

Politique ESG



Contexte	4
Objectif	4
Champ d'application	4
Engagements mondiaux	4
Objectifs	5
Structure de gouvernance ESG	6
Communication	6
Approbation	6





Contexte

Puig Brands, S.A. (« **Puig**¹ ») s'engage à être une référence en matière d'ESG, dans les différents segments d'activité dans lesquels elle opère. Pour y parvenir, **Puig** vise à se positionner à l'avant-garde des meilleures pratiques de durabilité et à mettre en œuvre des politiques, des pratiques et des systèmes de contrôle dans les trois principaux axes de durabilité : environnementale, sociale et de gouvernance.

Puig souhaite promouvoir une culture fondée sur l'éthique et un engagement en faveur du développement durable, et se développer en répondant aux besoins du présent, sans compromettre ceux des générations futures.

Objectif

La présente politique ESG (la « Politique ») vise à servir de cadre mondial pour tous les aspects de l'ESG au sein de **Puig**. Elle est alignée sur le Code d'éthique de la société et d'autres politiques liées aux ESG en sont dérivées.

Champ d'application

La présente Politique s'applique à toutes les sociétés qui composent **Puig**, ce qui s'entend comme incluant **Puig** Brands S.A. et ses filiales, ainsi que toutes les autres entités qui pourraient être constituées à l'avenir dans lesquelles **Puig** Brands, S.A. détient, ou peut détenir un contrôle direct ou indirect.

Engagements mondiaux

Afin de se positionner comme une référence mondiale en matière d'ESG, **Puig** s'efforce d'apporter une contribution positive pour atteindre deux engagements clés mondiaux ambitieux :

- Contribuer à limiter l'augmentation de la température globale à 1,5° C en 2030.
- Être une organisation zéro émission nette en 2050.

Pour ce faire, les critères ESG sont intégrés à la culture, au modèle commercial, à la stratégie et aux opérations quotidiennes de **Puig**.

Sans préjudice de ces engagements clés, la section suivante se réfère au reste des objectifs de **Puig** relatifs aux questions sociales, à la diversité, à la responsabilité fiscale, au respect des droits de l'homme et à la prévention de la corruption et d'autres comportements illégaux.

¹« **Puig** » désigne la société **Puig** Brands, S.A., ses filiales et autres entités pouvant être constituées à l'avenir et dans lesquelles **Puig** Brands, S.A. détient ou pourrait détenir un contrôle direct ou indirect, conformément à l'article 42 du Code de commerce espagnol.



Objectifs

Les objectifs de durabilité de **Puig** sont définis dans son Programme ESG 2030, qui constitue la feuille de route pour les années à venir.

L'Agenda ESG 2030 va au-delà des exigences légales et il est aligné sur les engagements, normes et certifications internationaux les plus exigeants, afin de maximiser la contribution de **Puig** aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

En outre, pour atteindre ses objectifs, **Puig** a développé d'autres politiques et/ou normes internes liées à l'ESG.

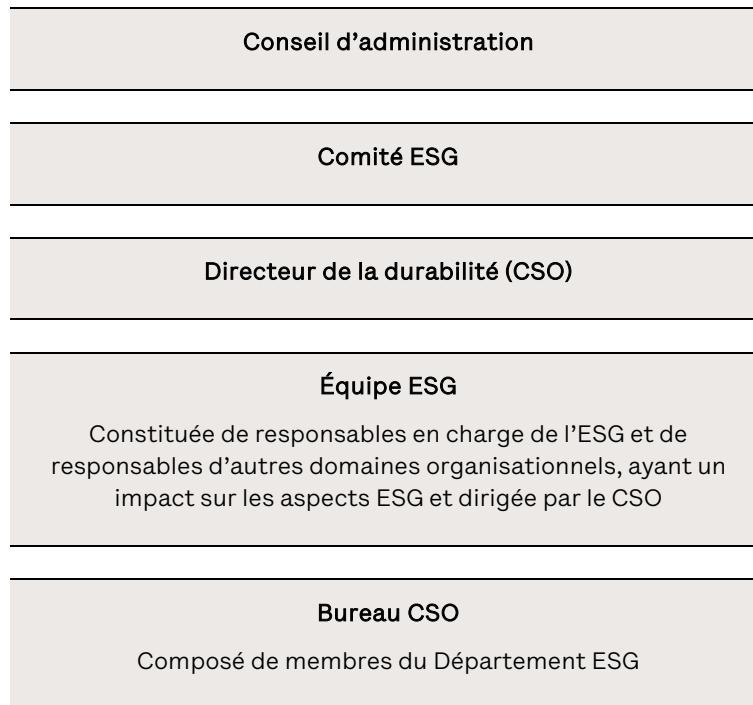
OBJECTIFS ESG TRANSVERSAUX

- Intégrer la durabilité dans tous les segments d'activité, domaines et niveaux organisationnels de **Puig**.
- Promouvoir les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance.
- Maximiser l'impact positif de l'activité de **Puig** en termes d'ESG.

E OBJECTIFS POUR LA PLANÈTE	S OBJECTIFS POUR LES PERSONNES	G OBJECTIFS POUR UNE BONNE GOUVERNANCE
<ul style="list-style-type: none">• Décarboner l'activité de Puig tout au long de la chaîne de valeur.• Opérer dans le respect de la nature et de la biodiversité, pour contribuer à l'objectif positif de la nature mondiale.• Promouvoir la circularité et l'efficacité de nos produits et de nos opérations.	<ul style="list-style-type: none">• Respect total des droits de l'homme.• Assurer un traitement équitable et égal pour les employés de Puig, dans tous les domaines de leur développement professionnel.• Promouvoir l'engagement des employés envers les objectifs ESG de Puig.• Maximiser l'impact dans les communautés dans lesquelles Puig opère.	<ul style="list-style-type: none">• Le respect de la réglementation applicable à Puig, y compris celle qui concerne la responsabilité fiscale et la prévention de la corruption et d'autres activités illégales.• Gérer l'entreprise de manière éthique et responsable, en mettant en pratique les mécanismes d'application et de supervision nécessaires à la conduite des affaires.• Surveiller régulièrement les progrès.• Identifier et gérer les risques ESG et réglementaires.• Promouvoir les engagements ESG envers l'ensemble de l'organisation et de la chaîne de valeur, en particulier envers les fournisseurs.



Structure de gouvernance ESG



Communication

Puig s'engage à communiquer ses progrès annuellement, tant en interne qu'en externe, par le biais de ses canaux d'entreprise, conformément à la législation et aux normes d'application applicables, et à les publier conformément aux normes internationales de déclaration. Elle favorisera également les espaces de participation et de dialogue avec les groupes d'intérêt.

En toutes circonstances, **Puig** s'engage à veiller à ce que ses pratiques de communication soient responsables, afin d'éviter tout type de manipulation d'informations et de protéger l'intégrité et l'honneur des personnes impliquées.

Approbation

La présente Politique a été approuvée, suite à un rapport favorable du Comité ESG, par le Conseil d'administration de Puig Brands, S.A. le 5 avril 2024, et est entrée en vigueur à cette date.

La responsabilité de la publication, de la communication et de l'examen de la présente Politique est attribuée au Directeur du développement durable.